

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20111110-VD20111011-0018-DE
Date de signature : 21/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 novembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Fêtes de fin d'année - Animations place de la Libération - Tarifs d'entrée

Mme KOENDERS au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le marché de Noël fait place cette année à un univers neige, plus particulièrement dédié aux enfants : une patinoire synthétique, une piste de ski de fond et un jardin des neiges pour les plus petits, agrémenté d'un village constitué de huit chalets accueillant des commerces de bouche.

Les animations seront accessibles du samedi 3 décembre 2011 au dimanche 1er janvier 2012.

Pour faciliter l'accès du plus grand nombre à cet équipement, et notamment les petits, il est proposé de fixer les conditions d'accès ainsi :

- gratuité pour les enfants mesurant moins de 1,20 m (environ 7 ans) ;

- 1 € pour les autres personnes,
pour chacun des sites, comprenant la fourniture du matériel ;

- gratuité sur présentation de tickets gratuits, qui auront été mis à la disposition des centres sociaux, pour favoriser l'accès à tous, ou distribués par les commerçants, dans le cadre de "cœur de ville", pour la dynamisation du centre-ville.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir fixer le tarif d'accès aux animations dans les conditions suivantes :

- gratuité pour les enfants mesurant moins de 1,20 m ;

- 1 € pour les autres personnes,
pour chacun des sites , comprenant la fourniture du matériel ;

-gratuité sur présentation de tickets gratuits.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ